

# B.I.C. n° 13

## Bulletin d'Informations Communales

### ETALLE

Décembre 2009

---

#### Le mot du maire



Je ne peux ouvrir ce bulletin sans avoir une pensée pour René Jauniaux qui nous a quitté le 29 aout dernier. Respect pour ses 37 années au service de son village dont 27 à la plus haute responsabilité en tant que maire. 37 années de dévouement, de service, de sacrifices parfois, faites aussi de fidélité et d'attachement à et pour sa commune. Pour tout cela, nous lui devons une profonde reconnaissance.

La fin de l'année 2009 approche. Elle aura vu la mise en place de 2 réformes importantes concernant les collectivités territoriales: la réforme des collectivités locales (et donc impliquant les communes) et la suppression de la taxe professionnelle. L'une comme l'autre impacteront la vie de la commune, notamment financièrement. Quand les choses se préciseront pour Etalle, nous vous tiendrons informés.

Cette période est aussi l'occasion de vous souhaiter de joyeuses Fêtes de Fin d'Année.



# **Puits et forages domestiques: obligation de déclaration**

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

## **Comment et où faire sa déclaration?**

Pour déclarer un puits ou un forage, il suffit de remplir le formulaire Cerfa 13837-01 joint au bulletin. Ce document permet de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage (sans entrer dans des précisions trop techniques) et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Une fois rempli, ce formulaire est à déposer auprès de la mairie qui vous remettra un récépissé faisant foi de votre déclaration.

## **Quand déclarer?**

Tous les ouvrages existants devront être déclarés au **31 décembre 2009**.

# **Permanence de la Mairie**

**Exceptionnellement**, la permanence du mardi 15 Décembre 2009 est reportée au vendredi 18 Décembre 2009 aux mêmes horaires.

# **Trésorerie de Rocroi**

Tél.: 03 24 54 13 54

Fax: 03 24 54 27 26

Ouverture au public

lundi, mardi, jeudi: de 9h à 12 h et de 13h à 16h

mercredi, vendredi: de 9h à 12h

L'accueil téléphonique et sur rendez-vous est possible le mercredi après-midi.

Une permanence est réalisée à Maubert-Fontaine le mercredi matin.

# **ADMR : Permanences**

2 rue Albert Poulain 08150 HARCY

mardi et jeudi après-midi: 13h15 à 16h30

Tél./Fax: 03 24 26 15 57

[admr-harcy@orange.fr](mailto:admr-harcy@orange.fr)

## Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

L'acquiescement de la redevance est obligatoire pour tous. Les foyers ayant des difficultés peuvent contacter la Trésorerie ou la Mairie pour trouver des solutions de règlements. Les impayés seront poursuivis, jusqu'à d'éventuels saisies sur salaire.

## INTERNET: accès au haut débit

L'objectif du Conseil Général est de couvrir à 100% le territoire ardennais en haut débit. Les foyers ayant des difficultés peuvent se faire connaître en Mairie afin de trouver des solutions avec le Conseil Général.

## Fête du village... suite...

A l'occasion de la soirée de la fête du village, il était organisé, en toute simplicité, un concours de **tarte au sucre**. Certaines dames (pas de messieurs, étonnant non?) ont relevé le défi et proposé au jugement d' « experts » leur production.

C'est Madame TATON qui, après moult discussions, tant le jugement était ardu car la compétition serrée, a, au final, remporté le trophée (une bouteille de champagne).

Madame TATON a bien voulu livrer, en exclusivité, et nous l'en remercions, les secrets de sa préparation:

pour 2 galettes de 30 cm

500 g de farine

125 g de beurre

2 cuillères à soupe d'huile

10 cuillères de lait

2 cuillères de sucre fin

50 g de levure de boulanger

1 pincée de sel

faire fondre la levure dans le lait tiède

mélanger le tout énergiquement

laisser reposer la pâte

mettre en tourtières et laisser lever dans un endroit tiède

parsemer le dessus de sucre et de noisettes de beurre

cuire à four chaud 10 minutes.

## **RADAR...**

Afin de freiner l'ardeur de certains chauffeurs qui s'affranchissent trop facilement des limitations de vitesse dans la traversée du village et pour assurer la sécurité des habitants, des contrôles de vitesse pourront être réalisés par la Gendarmerie. A bon entendeur...

## **OPÉRATION COMPOSTEUR**

Afin de réduire vos déchets verts (tonte de pelouses, feuilles...) et vos ordures ménagères (épluchures de fruits et de légumes), de freiner la hausse à défaut de faire baisser la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, de limiter le brulage (qui est par ailleurs interdit! et qui peut également créer de la gêne pour le voisinage) des brindilles et autres rameaux... le SMICTOM vous propose d'acquérir des composteurs à moitié-prix.

Tél.: 03 24 59 92 16